

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 26 janvier 2021

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1046	20	13	0	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mardi 26 janvier 2021 à 14 heures à SAINT-LO**, au Conseil départemental (en présentiel et en visio-conférence), sur convocation du 18 janvier 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL
M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague
M. Gilles LELONG, canton Tournaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

En visioconférence

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1^{ère} Vice-Présidente

Délégués des EPCI titulaires :

En présentiel

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

En visioconférence

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

Débat des Orientations Budgétaires (DOB) 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Après en avoir débattu spécifiquement,

Les élus du Comité syndical donnent acte au Président du SMEL de sa communication relative aux Orientations Budgétaires 2021.

Le rapport des orientations budgétaires 2021 figure en annexe.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Le budget primitif du syndicat mixte synergie mer et littoral (SMEL) est voté habituellement en mars et reprend les résultats de l'année précédente.

Le budget du SMEL est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement. Le principal poste de dépenses concerne les charges de personnel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2020	OB 2021
Déficit de fonctionnement reporté	- €	24 568,55 €
011 - Charges à caractère général	192 610,00 €	272 198,00 €
012 - Charges de personnel	831 200,00 €	831 200,00 €
65 - Charges de gestion courantes	245 000,00 €	296 098,36 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	10 474,51 €
022 - Dépenses imprévues	1 423,61 €	- €
042 - Dotation aux amortissement	77 078,01 €	77 078,01 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 347 311,62 €	1 511 617,43 €

RECETTES	BUDGET 2020	OB 2021
Excédent de fonctionnement reporté	20 210,09 €	- €
Participations statutaires	300 000,00 €	320 000,00 €
Département de la Manche	220 000,00 €	220 000,00 €
Département du Calvados		20 000,00 €
EPCI	80 000,00 €	80 000,00 €
Participations aux projets	965 548,53 €	1 141 817,43 €
Département de la Manche	375 000,00 €	375 000,00 €
Fonds européens et contrepartie nationale	380 983,62 €	635 623,43 €
Région Normandie	69 907,41 €	43 616,00 €
Autres organismes (IFREMER, AESN, CRC...)	139 657,50 €	87 578,00 €
Autres prestations (Drone, Oursins, Labéo...)	45 063,00 €	39 000,00 €
autres produits (remboursement rémunérations, tickets resto...)	16 500,00 €	10 800,00 €
Totale des recettes de fonctionnement	1 347 321,62 €	1 511 617,43 €

A – RECETTES

Les recettes du SMEL se composent principalement des participations statutaires des collectivités membres et des participations de différents financeurs reçues dans le cadre des actions réalisées par le SMEL. Elles s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à **1 511 617 euros**.

Les participations statutaires s'élèvent à 320 000 euros. Conformément au projet de nouveaux statuts présentés lors du comité syndical du 26 janvier 2021 qui actent la participation du Département du Calvados, les participations statutaires sont fixées comme suit :

- 54,5 % soit 120 000 euros à la charge du Département de la Manche auquel s'ajoute un seuil fixe minimal de 100 000 euros.
- 36,5 % soit 80 000 euros à la charge des EPCI, répartis, au regard de différents indicateurs (nombre de communes, nombre de communes préalablement adhérentes au SMEL, nombre d'habitants, potentiel fiscal, linéaire côtier...) comme suit :

EPCI	Ratio	Montant de la participation
CA Mt St Michel Normandie	7.5%	6 000 €
CC de Granville Terre et Mer	15%	12 000 €
CC Coutances Mer et Bocage	15%	12 000 €
CC Côte Ouest Centre Manche	7.5%	6 000 €
CA du Cotentin	47.5%	38 000 €
CC de la Baie du Cotentin	7.5%	6 000 €

- 9 % soit 20 000 euros à la charge du Département du Calvados

Les différentes participations finançant les actions du SMEL **s'élèvent à 1 141 817 euros**. Elles s'établissent comme suit :

- **375 000 euros** pour le Conseil départemental de la Manche
- **635 623 euros** provenant des financements européens et contreparties nationales

Les projets **SNOTRA** (Sargasses en Normandie, valorisaTion d'une Ressource Algale), **ESHANO** (Evaluation des Stocks Halieutiques de Normandie), **COMOR** (COquilles St Jacques Manche ORientale) et **OPEN** (Observatoire des Pêches de Normandie) ; retenus au titre du programme européen FEAMP (2014/2020) ont pris fin en 2019. Il est prévu d'inscrire 380 402 euros pour le solde de ces programmes.

Le comité syndical a approuvé la réalisation d'un certain nombre de projets au titre du FEAMP (**FIRENOR**, mise en place de filières locales de recyclage des engins de pêche en Normandie, **REHAB**, réhabilitation des claires de la CABANOR, **Mecanor²**, amélioration de la gestion des METiers du CASier en NORmandie, et au NORd de la France, **GEDUBOUQ**, Analyse préalable à une GEstion Durable des pêcheries de BOUQuet en Normandie, **OURMEL**, production d'ormeaux, **PACHA**, application de Protocoles pour l'Amélioration des Connaissances sur les HABitats de la Manche de la baie du Mont Saint Michel au cap Gris Nez, **SNOTRA 2**) et au titre d'Interreg (**INDIGO**, développement d'un engin de pêche innovant à une durée

de vie contrôlée en milieu marin). Il est prévu d'inscrire 327 221,76 euros pour les premiers acomptes de ces opérations qui ont fait l'objet d'une décision par les organismes financeurs. Il est à noter que l'encaissement de ces recettes est soumis à des délais d'instruction qui peuvent être particulièrement longs pour les financements européens.

- **43 616 euros** de la Région Normandie

La Région versera 34 616 euros au titre du solde de ses participations aux programmes **SNOTRA, MICROPLAST** (Evaluation de la concentration en micro plastiques dans les produits conchylicoles normands) et **RANNIGED**: (RANiculture Normande : Innovation, Gestion et Développement) ainsi que 9 000 euros au titre du premier acompte pour le programme FIRENOR

- **87 578 euros** des autres partenaires, répartis comme suit : 22 700 euros de l'agence de l'eau Seine Normandie, 39 508 euros de l'IFREMER, pour les suivis de réseaux et 25 370 euros du Comité Régional de la Conchyliculture pour les opérations conchylicoles.

Le SMEL perçoit également **des prestations** qui correspondent à des interventions au bénéfice de tiers : Il est prévu d'inscrire **39 000 euros** dont 15 337 euros pour les prélèvements effectués dans le cadre des suivis de réseaux, 12 000 euros pour la vente d'oursins, et 2 000 euros pour le survol de drone.

Enfin, le SMEL reçoit la participation de l'Etat pour l'emploi d'agents en contrat unique d'insertion (CUI) et en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour un montant estimé de **6 300 euros** et le remboursement résultant de la gestion des tickets restaurant des agents pour un montant estimé de **4 500 euros**.

B – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à 1 511 617 euros.

Le principal poste de dépenses est celui des **charges de personnel**. Il s'élève à 831 200 euros. Celui-ci est stable par rapport à l'année dernière. Il comprend les dépenses liées à la rémunération des 13 agents du SMEL pour un montant de **735 200 euros** ainsi que le remboursement des mises à disposition des services du Département pour un montant de **96 000 euros**.

Le Département de la Manche met à disposition des moyens humains pour la direction et la gestion administrative et comptable du SMEL. Ces mises à disposition sont réglées par deux conventions :

- la convention du 19 juin 2020 qui prévoit la mise à disposition, à raison de 30 % de son taux d'emploi d'un agent titulaire du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer une fonction de direction. Cette convention annuelle sera à renouveler en 2021 ;
- la convention du 31 janvier 2019 prévoit la mise à disposition de 1,5 équivalent temps plein du service mutualisation des fonctions support des satellites et de 0,15 ETP de la direction des ressources humaines. Cette convention de trois ans sera à renouveler pour le 1^{er} janvier 2022.

Afin d'assurer **le fonctionnement du SMEL**, il est prévu **une enveloppe de 157 142 euros** (contre 152 260 euros au budget primitif 2020). Il est également prévu une enveloppe de **115 056 euros pour la réalisation de prestations** dans le cadre des actions du SMEL. Ce

poste est en nette hausse par rapport à 2020 (40 350 euros au BP 2020) en lien avec la réalisation des programmes **GEDUBOUQ, REHAB, FIRENOR** et **OPEN**. La réalisation* du projet FIRENOR impliquant la réalisation d'un marché de prestation sur plusieurs exercices. Il sera proposé au budget 2021 la création d'une autorisation d'engagement de 150 000 euros.

Certaines actions sont portées par plusieurs partenaires. C'est le cas pour SNOTRA et ESHANO. Il convient de prévoir le **versement des participations** reçues des financeurs aux différents organismes partenaires totalisant pour 2021, la somme de **296 098 euros**.

Par ailleurs, il convient de prévoir une somme de **10 475 euros en charges exceptionnelles** afin d'annuler partiellement un titre sur exercice antérieur suite à un trop perçu de la Région Normandie dans le cadre du CENOPAC en 2019.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le résultat de clôture de l'exercice 2020 en fonctionnement s'établit à -24 568,55 euros. **Il convient donc de prévoir la reprise du résultat en dépenses**. Les **dotations aux amortissements** sont, quant à elles, estimées à **77 078 euros**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est estimée à 184 494,50 euros

DEPENSES	BUDGET 2020	OB 2021
20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	3 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €	100 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	72 024,45 €	81 494,50 €
TOTAL	175 024,45 €	184 494,50 €
RECETTES	BUDGET 2020	OB 2021
001 - Solde d'exécution reporté	97 946,44 €	77 416,49 €
204 - Subvention		30 000,00 €
040 - Amortissements des immobilisations	77 078,01 €	77 078,01 €
	175 024,45 €	184 494,50 €

A. Recettes

Les besoins de financement de la section d'investissement sont principalement couverts par le **report du résultat N-1** qui est estimé à **77 416 euros**.

Le Département de la Manche subventionne à hauteur de **30 000 euros** les dépenses d'investissement du SMEL afin de moderniser son parc de matériels et d'équipements nécessaires à la conduite des programmes de recherche et expérimentations.

Enfin, **les amortissements** sont estimés à **77 078 euros**. Ils correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement et permettent de participer au renouvellement des matériels.

Il est à noter que le SMEL est éligible au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée depuis 2019. Cette recette étant instruite et perçue en N+2, le SMEL sera bénéficiaire, en 2021, du FCTVA 2019.

B. Dépenses

Les dépenses d'investissement du SMEL s'élèvent à **184 494,50 euros**. Sont notamment prévus :

- L'achat de logiciel/licences (3 000 €),
- Le renouvellement et l'achat d'ordinateurs (9 000 €) ;
- L'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires (sondes...) caissons, des tables de tri, drone... (50 000 €) ;
- L'achat de mobilier (1 000 €) ;
- Le remplacement d'un quad (10 000 €).

Le comité syndical est invité à en prendre acte.

Le Président du SMEL,

Alain NAVARRET

